



Colmar

Conservatoire à rayonnement départemental

8 Rue Chauffour – 68000 Colmar

03 89 41 67 96

conservatoire.colmar.fr

Scolarité : scolariteconservatoire@colmar.fr, 03 89 41 82 20

ÉLÈVES CHAM INSTRUMENTISTES et CHAM MAÎTRISIENS RENTRÉE 2020

LES DATES A NE PAS RATER

DEBUT DES COURS DE
FORMATION MUSICALE, CULTURE MUSICALE et CHORALE CHAM :

JEUDI 3 SEPTEMBRE

DEBUT DES COURS
D'INSTRUMENT :

JEUDI 10 SEPTEMBRE

ELEVES MAITRISIENS, PRE-MAITRISIENS et ANCIENS MAITRISIENS

Les cours assurés à l'école maîtrisienne dispensent ces élèves de pratiquer la formation musicale et la chorale au conservatoire. Toutefois, quelques élèves désignés par l'équipe pédagogique sont invités à suivre la Formation Musicale en cursus traditionnel au conservatoire.



Les maîtrisiens ayant quitté l'école maîtrisienne et qui poursuivent leur cursus en CHAM doivent obligatoirement s'inscrire au conservatoire en Formation Musicale dans le niveau qui leur a été communiqué en fin d'année scolaire.

ELEVES EN CHAM

- Les horaires des cours de formation musicale et de chorale sont transmis à **titre prévisionnel**, l'emploi du temps définitif sera communiqué le 1^{er} septembre.
- Choix de l'horaire de cours d'instrument, le professeur d'instrument prendra contact avec ses élèves.

TARIF

La scolarité à l'Ecole Maîtrisienne est gratuite. Tout cours instrumental au Conservatoire est payant selon le tarif ci-après.

Pratique collective au choix parmi les disciplines suivantes :

JAZZ

Des ateliers CHAM'Y'jazz sont proposés aux élèves CHAM (tous niveaux).

Horaire de cours : **jeudi de 17h à 18h**
Début des cours : **jeudi 10 septembre**, salle de percussions

MUSIQUE DE CHAMBRE

Les cours de musique de chambre sont ouverts aux élèves à partir du 3^e cycle court (COA). Chaque élève a droit à un cursus complet et gratuit de musique de chambre, à raison d'une heure de cours maximum par semaine.

MUSIQUE D'ENSEMBLE

Certains professeurs proposent des ensembles de classes. Les horaires et dates de répétitions seront communiqués aux élèves concernés lors de la mise en place de l'emploi du temps.

MUSIQUES ACTUELLES

Les ateliers de musiques actuelles se déroulent au conservatoire à raison d'1h30 par semaine et sont ouverts gratuitement aux élèves instrumentistes et chanteurs du conservatoire ayant au minimum un niveau de 2^e cycle.

ORCHESTRES

La participation aux orchestres est obligatoire pour les cordes et les vents. Les élèves intègrent l'orchestre sur proposition du professeur. La participation à un ensemble ou à un cours de musique d'ensemble ou de musique de chambre ne dispense pas de la participation à l'orchestre.

Planning prévisionnel, si les recommandations sanitaires le permettent			
Orchestres	Créneaux des répétitions	1^e répétition	Stage de travail
Orchestre Symphonique	Session d'orchestre à partir de janvier 2021.	JANVIER 2021	A définir à partir de JANVIER 2021
Orchestre Symphonique des Jeunes	Mercredi de 17h à 19h	Mardi 8 septembre à 20h si les recommandations sanitaires le permettent	du 19 au 24 octobre 2020, La Bresse <i>Réunion d'info</i> Communiqué ultérieurement
Orchestre Symphonique des Enfants	Samedi de 10 h 45 à 11h45	Samedi 12 septembre	WE (à confirmer) avec M Murchel <i>Réunion d'info pour les parents :</i> à définir à la rentrée
Ensemble de cuivres (Brass band)	<i>DIMANCHE DE 9 H 30 A 12 H</i>	Dimanche 6 septembre	
Harmonie junior	Samedi de 12h30 à 13h30	Samedi 12 septembre	WE du 8 et 9 mai 2021 à Luttenbach

**PLANNING DES COURS
DE FORMATION MUSICALE, CULTURE MUSICALE ET CHORALE CHAM
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Les horaires ci-dessous sont susceptibles de modifications.

Le planning définitif sera mis en ligne sur le site du Conservatoire le **LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE**

		<u>Nom du professeur</u>	<u>Salle</u>
<u>2C1 CHAM :</u>			
{	Mardi	15h à 16h	J. Schmittbiel
	Vendredi	15h à 16h	
<u>2C2 CHAM :</u>			
{	Mardi	15h à 16h	C. Sauret
	Jeudi	15h à 16h	
<u>2C3 CHAM :</u>			
	Vendredi	15h à 17h	C. Sauret
			202
<u>3C1 CHAM A :</u>			
	Vendredi	16h à 18h	J. Schmittbiel
			Annexe 4
<u>3C1 CHAM B :</u>			
	Vendredi	17h15 à 19h15	C. Sauret
			202
<i>Le cours 3C1 CHAM B est réservé en priorité aux élèves qui chantent dans le chœur d'hommes de la Maîtrise</i>			
<u>CULTURE MUSICALE</u>			
Classes de 6^e			
	Mardi	16h à 17h semaine A	J. Schmittbiel
			Annexe 4
Classes de 5^e			
	Mardi	16h à 17h semaine B	J. Schmittbiel
			Annexe 4
Classe de 4^e			
	Lundi	15h à 16h	J.P. Bourghelle
			202
Classe de 3^e			
	Lundi	16h à 17h	J.P. Bourghelle
			202
<u>CHŒUR DE JEUNES</u>			
<u>CHAM 6^e/5^e</u>			
	Mardi	15h10 à 16h10	M.D.N. Nonnet
			Timken

Planning prévisionnel 2020 2021
PRESENCE DES PROFESSEURS D'INSTRUMENT

Planning prévisionnel 2020 2021	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi
BAYSANG,Diane								X				
BOUVERET,JEAN-LUC				X	X	X		X		X		
CATTEZ,STEPHANE					X	X		X		X	X	
COMTET,Isabelle				X	X	X		X		X		
COURRIER,Vincent												
DUGARDIN,Daisy	X	X										
FREYBURGER,Mathieu												
FRIES,PASCALE				X		X		X		X		
FROEHLY,DOMINIQUE		X				X						
GARSAULT,KARINE		X		X	X	X		X				
GARY,AUDE				X	X	X			X	X	X	
GRUNERT,PIERRE		X		X	X	X		X				
HODAPP,MARC		X		X	X	X		X				
HUMBERT,DOMINIQUE		X			X	X					X	
JAMALI,Sarah								X				
KAZANTSEVA- RUISSEAU,Inga		X						X				
LACOUR,Alexandre					X	X	X	X	X	X		
LESAGE,Bernard					X	X						
LOING,HERVE		X		X	X							
MARQUES,Bastien						X					X	X
MENARD,XAVIER	X	X		X						X		
MURSCHEL,JULIEN											X	
NICOLAS,ELISE		X			X	X						
OSSWALD,MARIE												
OURY,Christophe							X	X				
PAOLACCI,Carlotta					X	X	X	X				
PENNERATH,Florence		X		X	X	X		X				
PHILIPP,JEAN-FRANÇOIS		X		X		X		X			X	
REHEISSER,Thomas		X		X								
RUBINO,GIULIO		X			X	X		X				
SPANNAGEL,PHILIPPE	X	X				X					X	X
STUDER,CHANTAL	X	X	X	X	X	X	X	X				
TAMMIK,ISABELLA		X			X	X		X			X	X

Informations pratiques



Extranet Familles :

Dès votre inscription, la Scolarité vous envoie vos codes d'identification (valable pour tous les membres d'une même famille). Cet espace vous permet entre autres de connaître l'emploi du temps de l'élève, d'avoir accès à vos factures, d'imprimer vos bulletins et attestations...

Changement de coordonnées :

Afin d'assurer la qualité du suivi, tout changement de numéro de téléphone et d'adresse postale ou électronique doit être signalé au secrétariat.

Cursus :

Le cursus des études au conservatoire comprend des cours d'instrument, de formation musicale et de chorale obligatoires. Le règlement complet des études est consultable sur notre site : conservatoire.colmar.fr.

Horaires d'ouverture :

Pour les cours aux élèves, le bâtiment du conservatoire est ouvert aux élèves du lundi au vendredi de 8h à 20h30, le samedi de 8h à 18h15.

Pour les démarches administratives, le secrétariat est ouvert au public les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15, du lundi au vendredi de 14h à 17h30, et le premier samedi de chaque mois de 8h30 à 12h (hors vacances scolaires). En cas de week-end prolongé, la permanence est reportée au samedi suivant. Le secrétariat est fermé au public les mardis et jeudis matins.

Demandes d'attestations et de diplômes :

Pour toute demande d'attestation spécifique ou de diplôme, merci de compter au moins 72h de délai, le temps de produire les documents et de les faire signer par la Direction. Pour les attestations de scolarité, elles sont accessibles par votre Espace Extranet.

Carte d'élève :

La carte d'élève donne droit à des réductions dans de nombreux lieux de concerts de la région colmarienne. Les nouveaux élèves peuvent retirer leur carte en fournissant une photo d'identité, le 1^{er} samedi matin de chaque mois (hors week-ends prolongés). Les anciens élèves peuvent la faire tamponner au secrétariat pour la nouvelle année scolaire.

Responsabilité :

En dehors des heures de cours, les élèves restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. Dans l'intérêt de votre enfant et pour des questions de responsabilité, merci de signaler à l'équipe pédagogique et au secrétariat tout problème de santé ou difficulté d'apprentissage. **Dans le cas où un élève mineur trouverait porte close à l'heure habituelle de son cours, il doit impérativement passer au secrétariat pour le signaler. Le conservatoire joint alors la famille pour qu'elle autorise par mail l'élève à quitter le bâtiment. Sans autorisation, l'élève restera au secrétariat.**

Accès des parents aux cours :

Les parents d'élèves peuvent exceptionnellement, et avec l'accord du professeur, assister aux cours de leur enfant, sauf pour les cours collectifs (formation musicale, orchestres...).

Informations concernant les cours :

Pour vous permettre d'avoir accès en permanence aux informations envoyées ¹⁷ professeurs (répétitions, stages de travail, dates des examens de FM, etc.), vous trouverez tous les courriers adressés aux parents sur le site Internet du conservatoire et sur votre Espace Familles.

Absence des élèves :

Toute absence d'un élève, doit être signalée dès qu'elle est connue aux professeurs et au secrétariat par courriel, les parents devront obligatoirement préciser : **le nom et prénom de l'enfant, du ou des professeur(s), le(s) cours concerné(s) ainsi que le motif de l'absence.**

Absence des professeurs :

L'absence des enseignants est indiquée au tableau blanc à l'entrée du bâtiment principal. Dès qu'elle est connue, la Scolarité informe les familles par courriel.

Vacances scolaires : Sauf remplacement de cours, répétition exceptionnelle ou stage d'orchestre, les cours n'ont pas lieu pendant les congés scolaires.

DROITS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE 2020-2021 (tarifs trimestriels, inscription à l'année)



	FORMULES	Disciplines tarifées	COLMARIENS			Boursiers colmariens non imposables*	COMMUNES DE COLMAR AGGLO			COMMUNES HORS COLMAR AGGLO		
			Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	-45%	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)
A	DISCIPLINE COLLECTIVE SEULE ou DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE	Théâtre, Éveil musical, Direction de chœur, Formation musicale, Musique de chambre, Analyse, Écriture, GMAO, Orchestration ou Harmonie au clavier, Piano complémentaire	120 €	72 €	48 €	66 €	206 €	123 €	83 €	213 €	128 €	86 €
B	CURSUS INSTRUMENTAL ou HORS CURSUS avec cours d'instrument individuel	Instrument + formation musicale + pratique collective (orchestre ou chorale)	239 €	142 €	95 €	131 €	402 €	241 €	160 €	425 €	255 €	170 €
C	EVEIL INSTRUMENTAL ou ATELIER INSTRUMENTAL ou CHANT MUSIQUES ACTUELLES	Éveil instrumental = cours d'instrument + cours d'éveil musical Atelier Instrumental (hors cursus à partir de fin de 2 ^{ème} cycle)	199 €	119 €	80 €	109 €	339 €	203 €	136 €	350 €	210 €	140 €
D	PARTICIPATION A UN ENSEMBLE	Chœur adultes, Ensemble de Jazz, Ensembles ou orchestre 3 ^{ème} cycle	43 €			Tarif Normal	64 €			67 €		
E	CHORALE SANS AUTRE PRATIQUE ou COURS DE FORMATION MUSICALE ADULTE SEUL	Chorale enfants ou adolescents, FM adultes	17 €	10 €	7 €	Tarif Normal	27 €	16 €	10 €	28 €	16 €	11 €

FRAIS DE DOSSIER pour toute première inscription : 30 €

LOCATION D'INSTRUMENT par trimestre : 60 €

***Conditions pour bénéficier du tarif boursier de la Ville de Colmar (45% de réduction) :** - Être domicilié à Colmar et être non imposable

- Retirer un dossier de demande de bourse au secrétariat du conservatoire et le lui retourner dûment rempli accompagné de l'avis d'imposition pour le 15 octobre 2019

N.B. : produire un certificat de non-imposition pour l'année N-1, avis comportant la mention « Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu », critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt.

- L'ordre des enfants est fonction de leur âge. Le premier enfant est le plus âgé et il paie le tarif « Normal ».
- Seule l'adresse du responsable légal de l'élève est valable.

Tout trimestre commencé est dû en entier, notamment en cas d'inscription tardive ou de départ prématuré sauf cas de force majeure prévu dans le règlement intérieur. Règlement à la Trésorerie de Colmar Municipale (Cité administrative, Bât.J, 3 rue Fleischhauer, 68026 COLMAR cedex), au comptant ou par chèque bancaire à l'ordre de la Trésorerie de Colmar Municipale. Les chèques vacances sont admis.

Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif. Seule l'absence d'un professeur (sans que ses cours ne soient remplacés) pour un mois ou plus, sera prise en compte pour une éventuelle réduction. **Tout arrêt de scolarité doit être motivé et adressé par écrit à la Direction du Conservatoire.**